

TCW Emerging Markets Sustainable Income Fund Un Compartiment de TCW Funds

Catégorie : AE
ISIN : LU0726518805

Société de gestion : Carne Global Fund Managers (Luxembourg) S.A.

Objectif et politique d'investissement

L'objectif du Compartiment est de produire un rendement total élevé offert par le revenu courant et l'appréciation du capital via une démarche d'investissement durable, incluant la réduction de l'intensité carbone du Compartiment par rapport au segment des titres privés et quasi-souverains des Marchés émergents.

Pour atteindre cet objectif, le Compartiment investit principalement dans des titres obligataires et des instruments du marché monétaire émis ou garantis par des sociétés, établissements financiers, entités gouvernementales et autorités locales publiques de Pays émergents, ou dans des titres obligataires libellés dans la monnaie d'un Pays émergent. À des fins de diversification géographique, le Compartiment investira généralement dans au moins quatre Pays émergents.

Les autres investissements comprennent les obligations et instruments du marché monétaire autres que ceux qui sont mentionnés ci-dessus, les obligations convertibles, les actions et instruments liés aux actions, les parts d'autres fonds de placement, les swaps de défaut de crédit, les titres adossés à des actifs, les titres adossés à des créances hypothécaires, et autres instruments financiers dérivés.

Le Compartiment est activement géré. Un fonds activement géré est un fonds pour lequel le gestionnaire d'investissement prend des décisions sur la manière d'investir le capital dudit fonds.

Approche d'investissement durable : Il s'agit d'un Compartiment Durable. L'objectif du Compartiment porte sur l'investissement durable au sens de l'Article 9 du SFDR et adopte une stratégie d'investissement durable présentée en Annexe V du Prospectus sous l'intitulé *Appendix V – Sustainability Disclosures* www.tcw.com/en/Literature/Prospectus.

Indice de référence : JP Morgan (ESG) EMBI Global Diversified Index. Le Compartiment n'est pas contraint par l'indice de référence.

Contraintes géographiques : le Compartiment investira généralement dans les Pays émergents, lesquels incluent tous les pays sauf le Japon, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg, Monaco, les Pays-Bas, la Norvège, Saint-Marin, l'Espagne, la Suède, la Suisse, le Royaume-Uni, le Saint-

Siège (Vatican), le Canada, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

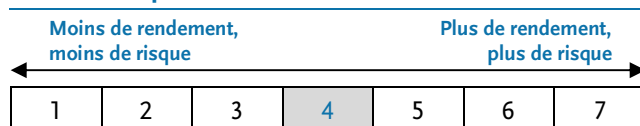
Couverture contre le risque de change : cette Catégorie d'actions est libellée en EUR et n'est pas couverte.

Fréquence de calcul de la valeur liquidative : quotidienne, toute journée de travail complète au Luxembourg où les banques sont ouvertes, où la Bourse de New York est ouverte, et où les marchés sur lesquels est investie la plus grande part du portefeuille du Compartiment sont ouverts.

Les Actions sont des actions de capitalisation. En conséquence, sauf décision spécifique contraire, aucun dividende n'est distribué aux actionnaires.

Recommandation : pour ce Compartiment, il est recommandé d'investir sur du moyen-long terme.

Profil de risque et de rendement



La zone ombrée dans le tableau ci-dessus indique le classement de la Catégorie d'après l'indicateur synthétique de rendement-risque. L'indicateur de rendement-risque indique la relation entre le risque et le rendement potentiel lors de l'investissement dans le Compartiment.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment. La catégorie de risque et de rendement présentée n'est pas garantie et peut varier dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cette Catégorie d'actions est classée dans la catégorie de risque 4, ce qui indique que le risque de hausse et de baisse de la valeur liquidative est généralement modéré. Ce classement est généralement utilisé pour indiquer un niveau de risque plus élevé que celui des Compartiments qui investissent dans des actifs tels que les obligations émises par des entités de qualité de crédit élevée domiciliées sur des marchés développés, mais moins élevé que celui des Compartiments qui investissent dans des actifs tels que les actions.

Les risques suivants revêtent une importance significative pour le Compartiment, mais ils ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique et peuvent entraîner des pertes supplémentaires : « risque de liquidité », « risque de crédit », « risque de contrepartie », « risque de responsabilité croisée », et « risque opérationnel ».

– Le risque de liquidité fait référence à la possibilité que le Compartiment perde de l'argent ou se trouve dans l'incapacité de réaliser des plus-values s'il ne peut pas vendre un titre au moment ou au prix qui soit le plus avantageux pour lui.

– Le risque de crédit fait référence à la probabilité que le Compartiment perde de l'argent si un émetteur n'est pas en mesure de remplir ses obligations financières, telles que le paiement du principal ou des intérêts sur un instrument, ou s'il fait faillite.

– Le risque de contrepartie correspond au fait que des dérivés négociés individuellement ou de gré à gré, comme les contrats de swap ou de change à terme, sont sujets au risque de contrepartie qui est le risque que l'autre partie au contrat ne puisse pas remplir ses obligations contractuelles, pouvant ainsi causer des pertes ou des coûts supplémentaires pour un Compartiment.

– Le risque de responsabilité croisée : bien qu'il n'existe pas de responsabilité croisée entre les Compartiments en droit luxembourgeois, il ne saurait être garanti que ces dispositions de la loi luxembourgeoise s'appliquent dans d'autres pays. Il existe une responsabilité croisée entre les Catégories d'un même Compartiment.

– Le risque opérationnel fait référence à une défaillance ou un retard dans les systèmes, les processus et les contrôles du Compartiment ou de ses prestataires de services (y compris la conservation des actifs), ce qui pourrait entraîner des pertes pour le Compartiment.

Frais

Les frais servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les frais de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le potentiel de croissance du placement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Jusqu'à : 4,50 %
Frais de sortie	Aucun

Il s'agit du pourcentage maximal qui peut être déduit de votre engagement en capital à l'égard du Compartiment. Il se peut que vous payiez moins dans certains cas. Vous êtes invités à consulter votre conseiller financier ou distributeur pour toute information quant au montant réel des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont déduits avant que votre capital soit investi.

Frais prélevés sur le fonds sur une année

Frais courants	1,69 %
----------------	--------

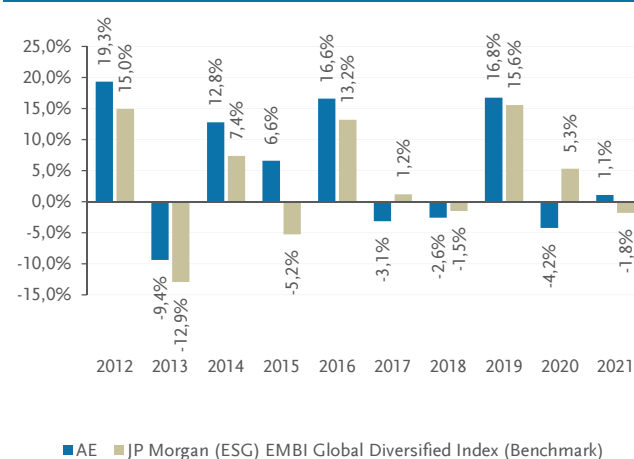
Les frais courants sont basés sur le Ratio du coût total plafonné que le Gestionnaire d'investissement s'est engagé à respecter d'ici le 31 décembre 2022. Ce chiffre pourra varier après le 31 décembre 2022. Les frais courants n'incluent pas les coûts de transaction du portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le Fonds lors de l'achat ou la vente de parts dans un autre organisme de placement collectif.

Frais prélevés sur le fonds sous certaines conditions spécifiques

Commissions liées à la performance	Aucune
------------------------------------	--------

Vous pouvez obtenir des informations supplémentaires sur ces charges, dans la partie « Fees and Expenses » du prospectus qui est disponible auprès de l'Agent d'enregistrement, Société Générale Luxembourg, Operational Center, 28-32, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, et en ligne sur le site web suivant : www.fundsquare.net.

Performance passée



Les performances passées ne sont pas nécessairement représentatives des performances futures.

Le calcul de la performance comprend tous les frais et commissions.

La performance passée est calculée en EUR.

Le Compartiment a été lancé le 30 décembre 2011. La Catégorie d'actions a été lancée le 30 décembre 2011.

Cet indice de référence est uniquement utilisé à des fins de comparaison et non pas pour être répliqué ou surperformé.

Informations pratiques

TCW Funds et sa Société de gestion sont agréées au Luxembourg et réglementées par l'autorité financière du Luxembourg, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (www.CSSF.lu).

Le siège social de la SICAV est situé au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Le Dépositaire de TCW Funds est Société Générale Luxembourg, 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Les investisseurs potentiels peuvent obtenir sans frais, sur demande, une copie du prospectus et du document d'informations clés pour l'investisseur relatifs aux Compartiments dans lesquels ils investissent, les rapports financiers annuels et semi-annuels du Fonds et les statuts au siège social de la SICAV, de la Société de gestion ou de la Banque dépositaire.

Les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés sont disponibles sur le site web suivant : www.TCW.com. Un exemplaire papier de cette politique de rémunération actualisée est disponible gratuitement sur simple demande.

Les informations relatives à la Valeur liquidative par Action de chaque Catégorie au sein de chaque Compartiment sont mises à la disposition du public au siège social de la SICAV et de la Société de gestion, et sont disponibles tous les jours aux bureaux du Dépositaire et publiées en ligne sur le site web suivant : www.fundsquare.net.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion doivent être adressées à l'Agent d'enregistrement, Société Générale Luxembourg, Operational Center, 28-32, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

Le Compartiment est assujéti aux lois et réglementations fiscales du

Luxembourg.

Ces dernières peuvent avoir une incidence sur votre investissement, en fonction de votre pays de résidence. Pour plus d'informations, nous vous recommandons de consulter un conseiller fiscal.

La responsabilité de Carne Global Fund Managers (Luxembourg) S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Un Actionnaire peut avoir le droit, sous certaines conditions, d'échanger gratuitement une Action d'un Compartiment contre celle d'un autre Compartiment, ou d'une Catégorie contre une autre Catégorie au sein du même Compartiment, tout Jour de valorisation, par la conversion des Actions d'un Compartiment en Actions correspondantes de toute Catégorie de l'autre Compartiment.

La conversion d'Actions d'une Catégorie en Actions d'une autre Catégorie est soumise à certaines restrictions, en raison des caractéristiques spécifiques des Catégories concernées.

Pour plus de détails sur les modalités d'échanges d'Actions entre Compartiments, veuillez consulter le prospectus.

Ces Informations clés pour l'investisseur sont exactes au 21 juillet 2022.